

11. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS

Dans un délai de 15 jours après la signature du présent document, les ministres des Affaires étrangères d'Amérique centrale se réuniront pour former une commission exécutive chargée de lancer, réglementer et rendre possible la mise en œuvre des obligations stipulées dans le présent document, et d'organiser des groupes de travail qui entreprendront immédiatement les tâches administratives nécessaires en vue de respecter les échéances prescrites, par le biais de consultations, de négociations et autres mécanismes qu'ils jugeront nécessaires.

Dans un délai de 90 jours après la signature du présent document, les engagements pris en matière d'amnistie, de cessez-le-feu, de démocratisation, de cessation de l'aide accordée aux forces irrégulières et aux mouvements d'insurrection, et d'interdiction de l'utilisation d'un territoire dans le but d'attaquer un autre État, entreront en vigueur conformément à ce qui est stipulé dans le présent document.

Dans les 120 jours suivant la signature du présent document, la Commission internationale de vérification et de suivi examinera les progrès accomplis dans l'exécution des obligations stipulées dans le présent document.

Dans un délai de 150 jours, les cinq présidents d'Amérique centrale se réuniront pour prendre connaissance d'un rapport de la Commission internationale de vérification et de suivi et prendre les décisions voulues.

CLAUSES FINALES

Le présent document constitue un tout harmonieux et indivisible. Sa signature entraîne l'obligation, acceptée de bonne foi, de respecter simultanément tous les engagements pris, et dans les délais fixés.

C'est animés de la volonté politique de répondre aux aspirations de paix de nos peuples que nous, présidents des cinq États d'Amérique centrale, apposons notre signature à ce document. Fait en la ville de Guatemala, le 7 août 1987.

(Signé) Oscar ARIAS SANCHEZ
Président de la
République du Costa Rica

(Signé) José Napoleón DUARTE
Président de la
République d'El Salvador

(Signé) Vinicio CEREZO ARÉVALO
Président de la
République du Guatemala

(Signé) José AZCONA HOYO
Président de la
République du Honduras

(Signé) Daniel ORTEGA SAAVEDRA
Président de la
République du Nicaragua